

LÉGALITÉ, LÉGITIMITÉ, RÉPUBLIQUE, DÉMOCRATIE...

Notre royal président de la «*République*», malgré l'opposition massive, durable et incontournable d'une écrasante majorité (plus de 80% selon les sondages d'opinion) de la population, s'estime en DROIT de nous imposer sa «*réforme*» des retraites. Son raisonnement est simple, voir simplet. J'ai été élu au deuxième tour des élections présidentielles avec un peu plus de 50% des voix.

Donc, circulez, il n'y a rien à voir.

On peut effectivement le voir comme ça! Mais on peut aussi le voir autrement. Un peu plus de 50% des voix des votants, si on prend en compte 50% d'abstention, ça ne fait plus que 25% des inscrits sur les listes électorales. Et si on prend en compte les deux à trois millions de citoyens français qui ne sont pas inscrits sur les listes électorales on arrive à 18% des citoyens français ayant le droit de vote. Et, enfin, si on prend en compte que plus de la moitié des votants au second tour ont, tout le monde est au courant, voté non pour lui mais contre l'autre, on arrive au chiffre d'un peu moins de 10% des citoyens français l'ayant adoubé.

Via les lois et la légalité du moment, notre royal président est dans son DROIT. Mais de là à parler de représentativité, de légitimité ou de démocratie, c'est une autre paire de manches!

DE LA LOI ET DE LA LÉGALITÉ

La légalité se définit comme relevant de l'application de la loi. Ah, la LOI!

La loi, c'est-à-dire l'application d'un certain nombre de règles, est définie, on ne le répètera jamais assez, par le pouvoir et ceux qui l'exercent. Or ce pouvoir qui, comme tous les pouvoirs, repose sur un rapport de force en faveur du plus fort, change souvent de costume. Hier il était de droit divin avec la royauté et l'aristocratie. Puis il est devenu républicain avec la bourgeoisie. Et aujourd'hui, en occident tout au moins, il est devenu démocratique avec le néo-libéralisme capitaliste mondialisé. Est-il besoin de le préciser, ces différentes catégories sont nappées d'un flou artistique particulièrement flou et pas vraiment artistique. N'y a-t-il pas des royautés parlementaires bourgeoises, des républiques dites populaires n'ayant rien à envier aux pires dictatures, des démocraties illibérales musclées, des dictatures «*progressistes*»...?

En clair, dans ce cadre-là, rien n'est vraiment clair quant à la NATURE du pouvoir qui fait la Loi.

En encore plus clair, la loi et la légalité sont des concepts CONJONCTURELS et RELATIFS. Avant la Révolution française la loi et la légalité portaient le costume de la royauté. Après, elles portaient celui de la République. De même, en 1940, de Gaulle était un terroriste qui fut condamné à mort au nom de la loi et de la légalité à la mode de la *Collaboration*. Après la victoire des alliés, les terroristes d'hier sont devenus des héros et les collabos, des terroristes. Et nos «*camarades*» policiers et juges qui faisaient du zèle pour arrêter les juifs et les résistants n'ont pas manqué de faire du zèle pour arrêter leurs maîtres d'hier.

On l'aura donc compris, il n'y a pas la loi et la légalité, mais DES lois et DES légalités.

Mais, est-ce pour autant à dire qu'une société humaine puisse se passer de lois et de légalité? Les anarchistes n'ont jamais dit cela. Bien au contraire!

Ils disent juste: qui fait les lois, qui en contrôle l'application? Et ils posent la question du pouvoir et de sa nature, de sa légitimité et d'une démocratie politique, économique et sociale. Comment ça, ils disent et questionnent?

Eh bé oui !

DE LA LÉGITIMITÉ

La légitimité, contrairement à la loi et à la légalité est un concept un peu moins flou.

Être légitime, en effet, signifie être adopté par une majorité de citoyens. Mais c'est quoi une majorité?

Pour l'heure, en France, c'est, au niveau politique, obtenir 50(+une)% des voix aux élections politiques, présidentielles ou législatives. On a vu que ce concept de majorité n'était pas vraiment franc du collier. Car, majorité par rapport à quoi, aux citoyens, à ceux qui sont inscrits sur les listes électorales, à ceux qui vont voter, à ceux qui vont voter pour tout court, ou pour éviter le pire...?

Et on ose nous parler de démocratie représentative! Mais représentative de qui et de quoi?

De plus, si on veut bien considérer que ce «*machin*» ne concerne que la légitimité politique au sens étroit et politicard du terme, cela reste un peu court pour parler de légitimité au sens large du terme. Le pouvoir, en effet, ne se résume pas à sa seule dimension politique. Le pouvoir, et la légitimité de son exercice, doit être pris au sens le plus large du terme, c'est-à-dire en incluant sa dimension économique, sociale, culturelle... Et comment être légitime dans tous ces domaines? Ce n'est pas la moitié d'une bonne question!

À l'évidence, la légitimité d'une véritable démocratie représentative ne peut qu'être globale. Et ses différentes facettes doivent être associées et fédérées. Mais comment?

Les anarchistes, contrairement à ce que disent certains analphabètes politiques, même de chez nous, ne sont pas contre le principe du vote ou de la démocratie représentative. Avec 70 millions de Français, il est stupide, car impossible, de penser qu'on puisse faire partout des A.G. journalières pour décider de ce que l'on veut à propos de tout et de son contraire. Trop contraignant, trop de monde, trop de problématiques particulières se confrontant à des problématiques d'intérêt général. Donc, faire un maximum d'A.G., c'est important et nécessaire, mais pas suffisant. On est obligé de passer non pas par une mais des représentations. Des, et pas une. Au niveau politique, économique, social, local, régional. Le problème se résume, en fait, à la manière dont sont organisées ces représentations (chèque en blanc entre deux élections, mandats impératifs, mandats semi-impératifs.) comment elles sont contrôlées et surtout comment elles gèrent ENSEMBLE l'exercice d'un pouvoir global seul à même d'avoir la légitimité de faire la loi. Ce qui pose le problème de la république et de la démocratie.

DE LA RÉPUBLIQUE ET DE LA DÉMOCRATIE

Il en est des concepts de république et de démocratie comme de ceux de loi, de légalité ou de légitimité: ils sont à géométrie très variable.

On confond souvent celui de république avec celui de démocratie. La République islamique d'Iran, la «*populaire*» de Chine, comme la démocratie à la mode capitaliste devraient pourtant nous ouvrir les yeux.

De fait, le concept de république est plus restreint en ce sens qu'il caractérise principalement l'exercice d'un pouvoir politique.

Le concept de démocratie, lui, ratisse plus large. Il peut recouvrir aussi bien le politique, que l'économique, le social, et ça change tout. Car si la république n'implique pas obligatoirement la démocratie dans sa globalité, la démocratie, elle, implique d'être républicaine.

Pour l'heure, le capitalisme bourgeois et autre néo-libéralisme enferment à double tour une démocratie, n'ayant de sens que par sa globalité, dans le carcan d'une république exclusivement politique, et, même sur ce plan-là, en la réduisant à sa plus simple expression. Tu as le droit de voter (mais pas les moyens d'une campagne électorale) tous les X en filant un chèque en blanc à celui pour qui tu votes. Entre deux élections, tu as le droit de fermer ta gueule. Et pendant ce temps-là, les maîtres du monde, les bourgeois, les capitalistes, les patrons, les actionnaires, ont toujours le droit de te tondre la laine sur le dos. Et pour ce qu'il en est de l'obtention de droits sociaux pour le peuple, il faut que tu te battes comme un lion. Alors, pourquoi ne pas commencer par-là?

En guise de conclusion provisoire relativement à cette esquisse de réflexion sur la loi, la légalité, la légitimité, la république et la démocratie, j'espère vous avoir simplement laissé entrevoir que tout est lié et que si tout n'est pas dans tout, rien n'est dans rien.

La suite, comme c'est bizarre, concernera une réflexion sur le concept de révolution sociale. Mais, c'est quoi une révolution et c'est quoi une révolution sociale?

Ce sont de bonnes questions.

Jean-Marc RAYNAUD.
